

« Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu »



Caractéristiques du site :

Nom du site : « Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu »

Site d'Importance Communautaire SIC n° FR5200654

Superficie : 1 204 ha

Commune : L'île d'Yeu

I- Description et intérêt du site

Bien que l'île d'Yeu présente un territoire limité, les paysages qui la composent forment un ensemble très diversifié.

La côte nord (plus urbanisée):

- La zone urbaine et résidentielle
- Les contreforts boisés du bourg de Saint-Sauveur à la Croix
- Les boisements de Cyprès et chênes verts
- Les dunes et l'estran sableux
- Le bocage et les prairies humides d'arrière dune

La côte sud (dite « sauvage ») :

- Les estrans rocheux et pelouses maritimes
- Les landes maritimes
- Les ravines côtières
- Le plateau agricole
- La pointe de Corbeau à l'extrême sud de l'île

FICHE SIMPLIFIEE DU DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE NATURA 2000

II- Espèces remarquables présentes sur le site (liste non exhaustive)

Types de milieux et habitats	Flore (noms latins)
Milieux aquatiques et humides (marais) : 1,73 % du site	
Eaux douces, eaux stagnantes, eaux méso-eutrophes, eaux oligotrophes, etc.	Samolus valerandi Baldellia ranunculoides Apium inundatum Cicendia filiformis Butomus umbellatus Myosotis sicula Damasonium alisma Ranunculus circinatus
Prairies humides et prés salés	Scirpus holoschoenus Cyperus longus Schoenus nigricans L. Trifolium resupinatum Ophioglossum vulgatum Orchis palustris ou Anacamptis palustris Gladiolus illyricus
Littoral : 17,7 % du site Milieux dunaires, falaises, estran, etc.	
Falaises, estuaire et laisses de mer	Festuca huonii Plantago holosteum var. Littoralis Romulea columnae Centaurium maritimum Ophioglossum lusitanicum Rumex rupestris (Oseille des rochers) Asplenium marinum Zostera marina Euphorbia peplis
Dunes embryonnaires, dunes mobiles, dunes grises, dunes boisées etc.	Carex arenaria Galium arenarium Quercus ilex Omphalodes littoralis Lehm. (Cynoglosse des dunes) Aetheorhiza bulbosa Asparagus officinalis Bellardia trixago Bupleurum baldense Turra Cuscuta epithimum Dianthus gallicus Eryngium maritimum Linaria arenaria Medicago marina Ornithopus pinnatus Pancratium maritimum Salix repens Crepis suffreniana Galium mollugo subsp. Neglectum Lotus parviflorus Tribulus terrestris
Milieux ouverts et semi-ouverts : 26,59 % du site	
Landes, prairies pâturées ou fauchées	Erica vagans Aceras anthropophorum Koeleria glauca Ophrys apifera Serapias parviflora Silene vulgaris

III- Impacts négatifs des interactions humaines avec les différents milieux (certaines espèces peuvent se

FICHE SIMPLIFIEE DU DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE NATURA 2000

retrouver dans plusieurs milieux)

Activités (non exhaustives)	Secteurs concernés	Actions		Espèces concernées	Mesures d'atténuation et/ou d'évitement
		Causes	Conséquences		
Agriculture et sylviculture	Prairies, landes, prés salés et milieux dunaires	Mise en culture et plantation d'arbres Installation et propagation d'espèces végétales invasives Pratiques inadaptées	Destruction d'habitat Perturbation du régime hydrographique Dégradation autochtone et de la végétation des prairies	Toutes espèces ayant ces milieux pour habitats	Éviter l'importation d'espèces végétales allochtones Respecter une date de fauche et un calendrier de pâturage Utiliser des solutions alternatives au labour et aux produits chimiques
Tourisme et activités de loisirs	Falaises et milieux dunaires	Dépôt d'embarcations et manifestations sportives Ramassage des laisses de mer et nettoyage des plages Passages répétés (piétons, vélos et véhicules) pendant la période estivale Circulation hors sentiers de véhicules motorisés ou cycles et stationnements sauvages	Dégradation de la végétation Favorise le développement d'espèces allochtones/invasives	Cynoglosse des dunes, Oseille des rochers et toutes autres espèces ayant ces milieux pour habitats	Informier et sensibiliser les touristes et locaux Raisonner les modalités de pêche à pied et de nettoyage des plages Définir des zones de stationnement précises Créer des chemins ou sentiers pédestres et cyclistes définis Balisage et information par panneaux
Urbanisation	Falaises et milieux dunaires	Travaux de remblaiement, comblement et aménagements quelconques	Destruction de la végétation présente Modification de la fonctionnalité hydraulique	Oseille des rochers et toutes autres espèces ayant ces milieux pour habitats	Éviter les travaux d'aménagement sur le littoral Restaurer et entretenir le réseau hydraulique

IV- Activités, projets, manifestations ou items non exhaustifs les plus couramment concernés, soumis à évaluation des incidences Natura 2000 (EIN00) au regard des trois listes, nationale (LN), locale 1 (LL1) et locale 2 (LL2)

Décret n° 2010-365 du 09 avril 2010, Arrêté 11/DDTM/357 SERN-NB du 02 mai 2011, Arrêté 13/DDTM/672 SERN-TNDL du 06 décembre 2013,

disponible sur le site de la préfecture de la vendée y compris les imprimées d'évaluation des incidences Natura 2000

à l'adresse suivante :

<http://www.vendee.gouv.fr/textes-reglementaires-a791.html>

Forêt

Documents de gestion forestière et coupes en forêt *LN items 9, 10, 11, 12*

Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie *LL1 item 21*

Premiers boisements *LL2 item 6*

Agriculture

Documents de gestion de l'espace agricole *LN item 7*

Délimitation d'aires géographiques de production *LN item 13*

Aménagements de châssis et serres d'une hauteur comprise entre 1,8m et 4 m *LL1 item 10*

Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans *LL2 item 7*

FICHE SIMPLIFIEE DU DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE NATURA 2000

Mise en culture de dunes *LL2 item 28*

Arrachage de haies *LL2 item 29*

Eau

Entretien et gestion des cours d'eau *LL1 item 3*

Stations d'épuration des agglomérations ou dispositifs d'assainissement non collectifs *LL2 item 10*

Création d'un barrage de retenue *LL2 item 20*

Urbanisme et littoral

Création d'habitations de toutes sortes *LN item 1 et 5*

Les projets de création ou d'extension d'unités touristiques *LN item 5*

Exploitation de carrières et transit de produits minéraux *LN items 16, 17, 19*

Travaux d'aménagements *LL1 item 1*

Travaux d'exploitation ou de distribution d'électricité, de gaz, d'hydrocarbures ou de produits chimiques *LL1 items 4 et 5*

Les dispositifs de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (panneaux solaires ou photovoltaïques, éoliennes) *LL1 items 7 et 9*

L'installation d'antennes relais téléphoniques *LL1 item 8*

Installations classées pour la protection de l'environnement *LL1 item 14*

Fouilles archéologiques et travaux sur monuments historiques *LL1 items 15 et 24*

Projets reconnus d'intérêt général *LL1 item 25*

Travaux d'aménagements portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur le milieu *LL2 item 23*

Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts, viaducs et tunnels ferroviaires non circulés *LL2 item 26*

Sport et culture

Homologation de circuit *LN item 23*

Manifestations sportives, récréatives ou culturelles *LN items 22, 24, 25, 26, 27 / LL1 item 12*

Établissement d'activités physiques ou sportives *LL1 items 11 et 27*

Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une surface inférieure ou égale à 2 ha *LL2 item 30*

Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste *LL2 item 35*

Aviation

Manifestations aériennes (aéronefs de toutes natures) *LN items 14, 28 / LL1 items 16, 17, 18, 19, 23*

Santé

Délimitation des zones de lutte contre les moustiques *LN item 15*

Stockage ou dépôt de déchets inertes *LN items 18, 20*

Maritime

Circulation et stationnement sur le domaine public maritime *LL1 item 20*

Activités d'exploitation des cultures marines *LN item 6*

Annexe 1

Qu'est-ce qu'une évaluation d'influence Natura 2000 (EIN00) ?

L'EIN00 est une démarche obligatoire qui doit précéder le projet, l'activité ou la manifestation envisagée, dès que celui-ci ou celle-ci est susceptible d'avoir un impact sur l'un des sites Natura 2000 que ce soit directement ou indirectement. Son objectif est de prévenir d'éventuels dommages et vérifier que les projets ne portent pas atteinte aux habitats et espèces présents ou de redéfinir les projets de manière à éviter de telles atteintes.

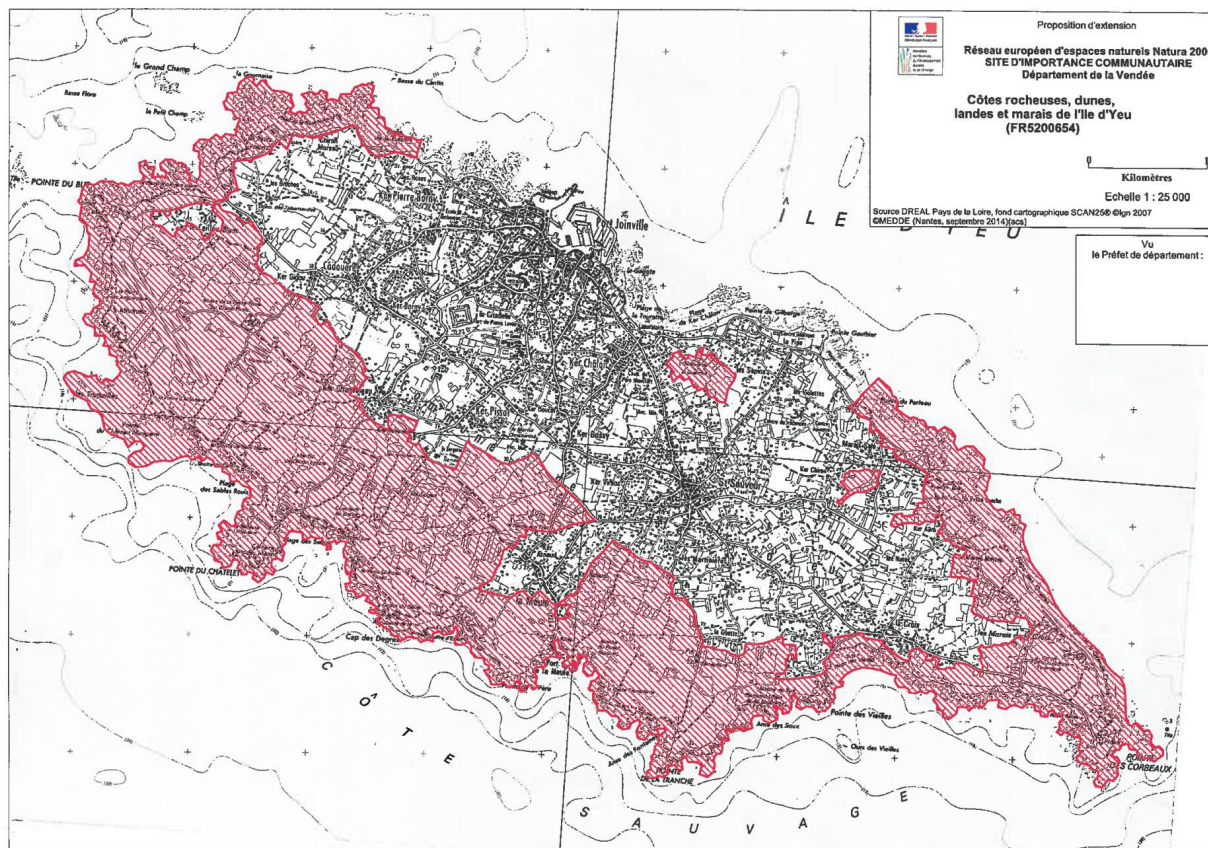
Ce document, accompagné de l'ensemble des pièces exigées, est, dans la majorité des cas, rempli par le demandeur, mais il peut nécessiter en de rares occasions la participation d'un bureau d'étude. Vous trouverez ce dossier en fonction de votre projet sur le site de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.vendee.gouv.fr/documents-supports-a793.html>

Il sera ensuite transmis aux services instructeurs de la DDTMet / ou de la Préfecture suivant la spécificité du projet.

Les propriétaires, locataires, particuliers, collectivités, associations et exploitants agricoles, peuvent établir un contrat, (contrat, MAE et / ou charte) dans le site Natura 2000 en prenant contact avec l'animatrice du site référencée ci-dessous.

FICHE SIMPLIFIEE DU DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE NATURA 2000

Annexe 2



Animatrice et référente :
Delphine VILLARBU
delphine.villarbu.mairie@ile-yeu.fr

Mairie de l'Ile d'Yeu

Animatrice NATURA 2000
« Côtés rocheuses, dunes, landes et marais de l'Ile d'Yeu »

Tel : 02 51 59 57 56

Fax : 02 51 58 79 60

